



24 juin 2020

(20-4391)

Page: 1/4

Comité des licences d'importation

Original: anglais

ACCORD SUR LES PROCÉDURES DE LICENCES D'IMPORTATION

NOTIFICATION AU TITRE DE L'ARTICLE 5:1 À 5:4 DE L'ACCORD¹

MACAO, CHINE

La notification ci-après, datée du 14 mai 2020, est distribuée à la demande de la délégation de Macao, China.

	Catégorie	Détails de la notification
1	Membre notifiant	Macao, Chine
2	Titre de la nouvelle législation/procédure	<ol style="list-style-type: none">1. Loi portant mise en œuvre du Système de certification du processus de Kimberley pour le commerce international de diamants bruts (Loi n° 15/2019)2. Réglementation complémentaire de la Loi n° 15/2019 – Loi portant mise en œuvre du Système de certification du processus de Kimberley pour le commerce international de diamants bruts (Règlement administratif n° 29/2019)3. Annonce relative aux pays et régions participant au Système de certification du processus de Kimberley (Décision du Chef de l'exécutif n° 141/2019)4. Détermination du montant du droit à acquitter pour l'obtention d'un certificat dans le cadre du Système de certification du processus de Kimberley (Décision du Chef de l'exécutif n° 142/2019)5. Approbation du modèle de certificat pour le Système de certification du processus de Kimberley et du modèle de licences d'exploitation pour les activités économiques liées aux diamants bruts dans le cadre du Système de certification du processus de Kimberley (Décision du Secrétaire de l'économie et des finances n° 70/2019)
3	Date de publication	<ol style="list-style-type: none">1. 19 août 20192. 9 septembre 20193. 9 septembre 20194. 9 septembre 20195. 17 septembre 2019

¹ Il est entendu que le Membre notifiant a également rempli ses obligations de notification au titre de l'article 1:4 a) et de l'article 8:2 b) concernant la loi/la réglementation/la procédure pertinente notifiée en remplissant le présent formulaire de manière complète et précise.

	Catégorie	Détails de la notification
4	Date d'entrée en vigueur	Tous les textes sont entrés en vigueur le 1 ^{er} octobre 2019
5	Adresse du site Web/ publication officielle de la nouvelle réglementation/ procédure	1. https://bo.io.gov.mo/bo/i/2019/33/lei15.asp#15 2. https://bo.io.gov.mo/bo/i/2019/36/regadm29.asp 3. https://bo.io.gov.mo/bo/i/2019/36/despce.asp#141 4. https://bo.io.gov.mo/bo/i/2019/36/despce.asp#142 5. https://bo.io.gov.mo/bo/i/2019/37/despsef.asp#70
6	Avez-vous joint une copie (pdf) de la réglementation pour le Secrétariat?	<input checked="" type="checkbox"/> Oui (<i>Veillez joindre une copie de la réglementation à la présente notification.</i>) <input type="checkbox"/> Non.
7	Type de notification	<input checked="" type="checkbox"/> a) Nouvelle réglementation/procédure ² concernant les licences; (veuillez répondre aux questions n° 8 à 14) <input type="checkbox"/> b) Modification d'une réglementation/procédure précédemment notifiée dans le document: _____; (veuillez répondre aux questions n° 15 et 16)
8	Liste des produits soumis à licences	Diamants bruts (SH 7102.10, 7102.21, 7102.31)
9	Nature du régime de licences	Automatique: <input type="checkbox"/> Non automatique: <input checked="" type="checkbox"/>
10	Objectif administratif/mesure appliquée	a) <input type="checkbox"/> Protection de la moralité publique b) <input type="checkbox"/> Protection de la vie et de la santé des personnes et des animaux et préservation des végétaux; protection de l'environnement c) <input type="checkbox"/> Collecte de statistiques commerciales ou surveillance du marché d) <input type="checkbox"/> Protection des brevets, des marques de fabrique ou de commerce et du droit d'auteur, et prévention des pratiques frauduleuses e) <input checked="" type="checkbox"/> Respect des obligations découlant de la Charte des Nations Unies et d'autres traités internationaux (<i>CITES, Convention de Bâle, Convention de Rotterdam, Résolutions du Conseil de sécurité de l'ONU, etc.</i>) f) <input type="checkbox"/> Administration des contingents (y compris tarifaires) g) <input type="checkbox"/> Réglementation des importations d'armes, de munitions ou de matières fissiles et protection de la sécurité nationale h) <input type="checkbox"/> Autre: _____ (<i>veuillez préciser</i>)

² Il est entendu que "nouvelle réglementation/procédure" fait référence à toute loi, réglementation ou procédure nouvellement introduite, ainsi qu'à celles qui sont en vigueur mais qui sont notifiées pour la première fois au Comité.

	Catégorie	Détails de la notification
11	Organe(s) administratif(s) auquel (auxquels) présenter les demandes	Bureau des services économiques de Macao Adresse: Foreign Trade and Economic Cooperation Department, Rua Dr. Pedro José Lobo, 1-3, Luso International Bank Building, 2/F, Macao, Chine Site Web: https://www.economia.gov.mo/en_US/web/public/pg_home Téléphone: +853 8597 2312 Adresse électronique: kp.info@economia.gov.mo
12	Point de contact chargé de communiquer des renseignements sur les conditions de recevabilité	Bureau des services économiques de Macao Adresse: Foreign Trade and Economic Cooperation Department, Rua Dr. Pedro José Lobo, 1-3, Luso International Bank Building, 2/F, Macao, Chine Site Web: https://www.economia.gov.mo/en_US/web/public/pg_home Téléphone: +853 8597 2312 Adresse électronique: kp.info@economia.gov.mo
13	Durée d'application prévue de la procédure de licences	En cours
14	Résumé de la notification dans l'une des langues officielles de l'OMC	<ol style="list-style-type: none"> 1. La Loi n° 15/2019 établit les prescriptions légales et règles régissant le commerce international de diamants bruts, conformément au Système de certification du processus de Kimberley et à la législation nationale. Au titre de la Loi, une licence d'exploitation est requise pour les opérateurs intervenant dans l'importation, l'exportation, le transit, l'achat, la vente et le transport de diamants bruts dans la Région administrative spéciale de Macao. La Loi exige aussi une autorisation préalable pour l'importation, l'exportation et le transit de diamants bruts et l'obtention d'une licence et/ou de certificats dans le cadre du processus de Kimberley. 2. Le Règlement administratif n° 29/2019 établit les procédures régissant la délivrance des licences et des certificats dans le cadre du processus de Kimberley, les documents à fournir à cette fin, la durée de validité des licences et des certificats du processus de Kimberley et le processus d'inspection douanière. 3. La Décision du Chef de l'exécutif n° 141/2019 annonce les pays et territoires participant au Système de certification du processus de Kimberley. 4. Le Décision du Chef de l'exécutif n° 142/2019 annonce le montant du droit à acquitter pour l'obtention d'un certificat du processus de Kimberley (70 MOP). 5. La Décision du Secrétaire de l'économie et des finances n° 70/2019 publie les modèles de certificat pour le Système de certification du processus de Kimberley et de licences d'exploitation pour les activités économiques liées aux diamants bruts dans le cadre du Système de certification du processus de Kimberley
15	Si la case 7 b) a été cochée, veuillez indiquer la nature de la (des) modification(s)	<p>a) <input type="checkbox"/> Abrogation</p> <p>b) <input type="checkbox"/> Suspension</p> <p>c) <input type="checkbox"/> Modification d'aspects particuliers des procédures existantes:</p> <p><input type="checkbox"/> produits visés;</p>

	Catégorie	Détails de la notification
		<input type="checkbox"/> objectif administratif; <input type="checkbox"/> caractère automatique/non automatique; <input type="checkbox"/> durée d'application de la procédure de licences; <input type="checkbox"/> modification de la nature de la restriction quantitative/en valeur; <input type="checkbox"/> conditions de recevabilité des demandeurs; <input type="checkbox"/> point de contact chargé de communiquer des renseignements sur les conditions de recevabilité; <input type="checkbox"/> organe(s) administratif(s) auquel (auxquels) présenter les demandes <input type="checkbox"/> documents requis (y compris le formulaire de demande) <input type="checkbox"/> délai de présentation de la demande <input type="checkbox"/> organe(s) administratif(s) délivrant les licences <input type="checkbox"/> délai de délivrance d'une licence <input type="checkbox"/> droit de licence/redevance administrative <input type="checkbox"/> versement d'un dépôt ou paiement préalable, et conditions applicables <input type="checkbox"/> droits/procédures de recours <input type="checkbox"/> durée de validité de la licence; <input type="checkbox"/> autres conditions de la licences (prolongation, cessibilité, sanctions en cas de non-utilisation, etc.); <input type="checkbox"/> prescriptions en matière de change; <input type="checkbox"/> autre: _____ (veuillez préciser).
16	Veillez expliquer les modifications en détail (dans l'une des langues officielles de l'OMC)	